

Grippe aviaire : le virus détecté à Toulouse sur des mouettes

Le préfet délimite des zones de protection



Grippe aviaire : le virus détecté à Toulouse sur des mouettes

Le virus de l'influenza ou grippe aviaire hautement pathogène (IAHP) a été identifié le 3 mars 2023 sur plusieurs mouettes rieuses à Toulouse. Ce virus, qui circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs ou parmi la faune sauvage autochtone, est particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes contenant des fientes contaminées.

Surveillance renforcée des élevages

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a signé un arrêté le 3 mars 2023 visant à prévenir l'apparition d'influenza aviaire dans les élevages du département. Une zone de contrôle temporaire (ZCT) de 20 km autour du lieu de découverte des oiseaux infectés a été définie, elle concerne 126 communes.

Les toulousains invités à ne pas fréquenter les lacs et étangs

Il est rappelé que, pour éviter la diffusion du virus à d'autres oiseaux, l'ensemble du public doit éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières) où stationnent les oiseaux sauvages, y compris en leur absence, du fait de la possible présence de virus dans les fientes et les sols souillés.

Surveillance dans la faune sauvage

Toute mortalité d'oiseaux sauvages dans cette zone, sans cause évidente, doit être signalée à l'antenne départementale de l'Office français de la biodiversité au numéro suivant : **07.60.81.23.39**.